



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur la deuxième session
(15-24 mai 1995)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 1995
Supplément No 11**

Commission de la science et de la technique au service du développement

Rapport sur la deuxième session
(15-24 mai 1995)

Conseil économique et social
Documents officiels, 1995
Supplément No 11



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1995/31
E/CN.16/1995/14

RÉSUMÉ

À sa deuxième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné six questions principales, parmi lesquelles figurait l'examen des rapports présentés par les groupes d'étude créés à sa première session sur quatre thèmes de fond : technologies à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu; les incidences de la science et de la technique pour les deux sexes dans les pays en développement; gestion intégrée des terres; et contribution des technologies, notamment nouvelles et naissantes, à l'industrialisation des pays en développement. Les autres questions de fond inscrites à l'ordre du jour concernaient la coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement; les technologies de l'information et leur rôle dans le domaine de la science et de la technique; les mesures découlant de la première session de la Commission, point au titre duquel a été examiné le rapport final du Groupe de travail ad hoc de la CNUCED sur les liens entre l'investissement et le transfert de technologie; le financement de la science et de la technique au service du développement; et les aspects scientifiques et techniques du développement durable et de la conversion des capacités militaires.

Après avoir examiné les thèmes de fond inscrits à son ordre du jour, la Commission a adopté une résolution générale intitulée "Science et technique au service du développement", dans laquelle était abordé l'ensemble des principales questions examinées à la deuxième session, et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter.

Dans la résolution susmentionnée, il a été proposé que, durant la période d'intersession 1995-1997, la Commission concentrerait essentiellement son attention sur le thème de fond suivant : les technologies de l'information et leurs incidences sur le développement. Les groupes d'étude et/ou groupes de travail de la Commission analyseraient, en vue de faire des recommandations, un certain nombre de questions liées aux technologies de l'information, telles que l'application de celles-ci dans différents groupes de pays; l'intérêt que peuvent présenter les technologies de l'information pour réduire les atteintes à l'environnement et répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain; les effets des technologies de l'information sur la cohésion sociale, la croissance économique et les valeurs culturelles; et les conditions à remplir sur les plans de l'action des pouvoirs publics, de la législation, de la réglementation, des institutions, du financement, du marché, des ressources humaines et de l'infrastructure pour la diffusion et l'application des technologies de l'information.

En outre, aux termes de la résolution, le Conseil prierait la Commission et la CNUCED d'établir ensemble un programme d'examens par pays de la science, de la technologie et de la politique d'innovation pour les pays intéressés, et prierait en outre la Commission d'envisager de fournir l'appui nécessaire à la réalisation de ces examens par pays. La résolution prévoirait également la poursuite, par la Commission et d'autres organismes des Nations Unies, d'un certain nombre d'activités mises en route à la première session, en particulier dans les domaines suivants : le renforcement des capacités endogènes; les technologies devant permettre de répondre aux besoins fondamentaux; les incidences de la science et de la technique pour les deux

sexes; la gestion des terres, la conversion des capacités militaires; et le renforcement des liens entre les systèmes de recherche-développement et le secteur industriel. Il y serait également recommandé que le secrétariat étudie les aspects scientifiques et techniques de systèmes énergétiques viables que la Commission pourrait prendre en considération à sa session ultérieure lorsqu'elle définirait son futur programme de travail.

Après avoir examiné la question de la coordination des activités relevant de la science et de la technique au service du développement, les membres de la Commission ont recommandé d'optimiser cette coordination dans le cadre des travaux de fond que la Commission effectuerait pendant l'intersession en s'assurant que ses travaux étaient étroitement liés à ceux des organismes et institutions compétents des Nations Unies, ainsi qu'à ceux d'autres organisations multilatérales.

S'agissant du regroupement de ressources pour le financement de la science et de la technique au service du développement, le Conseil recommanderait que l'organisation de ce regroupement soit axée sur des thèmes précis et des objectifs communs aux pays bénéficiaires, aux donateurs et aux institutions financières internationales. La Commission servirait de cadre à des échanges de vues et à une interaction entre partenaires de différents réseaux et mécanismes de coordination; ces échanges pourraient soit s'insérer dans les sessions bisannuelles de la Commission, soit prendre la forme d'une activité intersession.

Constatant les efforts déployés par la Commission pour adopter de nouvelles méthodes de travail, le Conseil, aux termes de la résolution, rappellerait qu'il incombe aux membres de la Commission d'exécuter le programme de la Commission. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies serait prié de mettre à la disposition de la Commission les ressources dont elle aurait besoin pendant l'intersession.

Aux termes de la résolution, le Conseil recommanderait à tous les gouvernements d'adopter une déclaration d'intention relative à l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'un développement humain durable, et de procéder à des examens de leurs situations nationales respectives. Dans ce contexte, la Commission a, dans sa résolution 2/1, constitué un conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes qui serait chargé de faciliter les travaux futurs sur les incidences de la science et de la technique pour les deux sexes. Dans sa résolution 2/2, la Commission a décidé de promouvoir et d'autoriser la diffusion aussi large que possible de la teneur des rapports de ses groupes d'étude et de travail ainsi que de leur documentation de base.

La Commission a également adopté la décision 2/101 sur ses méthodes de travail dans laquelle elle visait à utiliser d'une façon plus efficace les ressources existantes et à améliorer la communication entre son secrétariat et les États membres. Dans la décision 2/102, la Commission a appelé l'attention du Conseil sur le problème créé par l'absence de synchronisation entre le mandat des membres de la Commission et la date prévue pour sa troisième session, et a recommandé au Conseil de prendre des mesures pour résoudre ce problème.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA PART DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION	1
A. Projet de résolution	1
B. Projet de décision	8
C. Résolutions et décisions portées à l'attention du Conseil	9
II. THÈMES DE FOND : TECHNOLOGIES À UTILISER DANS LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À PETITE ÉCHELLE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES POPULATIONS À FAIBLE REVENU; INCIDENCES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE POUR LES DEUX SEXES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT; ASPECTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LA QUESTION SECTORIELLE À EXAMINER PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 1995	12
III. COORDINATION DES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	19
IV. RAPPORTS DES GROUPES D'ÉTUDE SPÉCIAUX	22
V. MESURES DÉCOULANT DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA COMMISSION	27
VI. FINANCEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	29
VII. ASPECTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA CONVERSION DES CAPACITÉS MILITAIRES	30
VIII. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DÉSIGNATION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU POUR LA TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION	33
IX. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION	34
X. QUESTIONS DIVERSES	35
A. Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement	35
B. Synchronisation des mandats des membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement	35
XI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIÈME SESSION	36

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
XII. ORGANISATION DE LA SESSION	37
A. Ouverture et durée de la session	37
B. Participation	37
C. Élection du bureau	38
D. Ordre du jour et organisation des travaux	38
<u>Annexes</u>	
I. PARTICIPATION	39
II. ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SESSION	42
III. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE À SA DEUXIÈME SESSION	43

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA PART DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Projet de résolution

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

PROJET DE RÉOLUTION

Science et technique au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant le rôle unique de la Commission de la science et de la technique au service du développement en tant qu'instance universelle pour l'examen de questions relatives à la science et à la technologie, pour une meilleure compréhension des politiques de la science et de la technologie au service du développement et pour l'élaboration de recommandations et de directives concernant les questions scientifiques et technologiques au sein du système des Nations Unies, le tout dans une optique de développement,

Reconnaissant en outre que dans ses travaux, la Commission devrait accorder une attention particulière aux besoins et aux nécessités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et qu'elle devrait également tenir compte des problèmes pertinents des pays en transition,

Notant les efforts faits par la Commission pour adopter de nouvelles méthodes de travail, consistant en groupes d'étude spéciaux et groupes de travail qui tirent profit des compétences disponibles des représentants des États Membres de la Commission et sont chargés d'établir des projets de rapports et de les présenter à la Commission pour examen,

Prenant note avec satisfaction des rapports établis par les groupes d'étude spéciaux et les groupes de travail de la Commission, conformément aux décisions prises à la première session, et intitulés "La science et la technique au service des besoins essentiels : comment établir un pont"¹, "La science et la technique au service du développement humain durable : la place faite aux femmes"², "La science et la technique au service de la gestion intégrée des terres"³ et "Renforcement des liens entre les systèmes nationaux de recherche-développement et le secteur industriel"⁴, ainsi que des recommandations y figurant,

* Pour examen, voir chap. II.

¹ E/CN.16/1995/2.

² E/CN.16/1995/3.

³ E/CN.16/1995/4.

⁴ E/CN.16/1995/8.

Notant également les autres documents pertinents soumis à la Commission de la science et de la technique au service du développement pour examen à sa deuxième session⁵,

Reconnaissant la nécessité de concentrer les futures activités intersessions de la Commission sur un nombre limité de thèmes de fond,

Reconnaissant en outre que l'information et la communication sont d'importants préalables à la planification, au développement et à la prise de décisions dans le domaine de la science et de la technologie, et reconnaissant aussi les profondes incidences sur la société des technologies de l'information,

Besoins fondamentaux, sexospécificité, gestion des terres, recherche-développement, industrialisation, coordination, financement et autres questions découlant de la première session de la Commission et du futur programme de travail pour la période d'intersession 1995-1997

1. Invite les gouvernements à réaliser une révision systématique de chaque grand élément de leur cadre de politique macro-économique et à prendre des mesures pour remédier à tout ce qui décourage indûment l'édification de secteurs productifs informels et d'un secteur des petites et moyennes entreprises sains et modernes, et à créer des conditions incitant la communauté scientifique et technologique à prendre des initiatives pour rattacher la technologie aux entreprises de ces secteurs, dans un esprit de participation;

2. Décide d'attirer l'attention des États Membres sur l'importance d'une recherche-développement ciblée, ainsi que sur l'application des connaissances scientifiques et technologiques pour aider à répondre aux besoins fondamentaux, prie les organismes compétents des Nations Unies et les organisations donatrices d'aider les pays intéressés à élaborer des politiques et des plans d'action pour la réalisation, l'évaluation et l'amélioration d'efforts à cette fin et prie les organisations compétentes des États Membres de faire rapport sur les résultats obtenus à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa troisième session;

3. Décide que la Commission devrait aider le système des Nations Unies à définir et à promouvoir des activités et des programmes de démonstration reproductibles faisant intervenir différents pays de diverses régions qui utilisent la science et la technologie pour répondre aux besoins fondamentaux et recommande que les mécanismes opérationnels du système des Nations Unies (y compris le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et d'autres institutions compétentes telles que le Programme des Nations Unies pour le développement) diffusent l'information et facilitent l'utilisation de la science et de la technologie pour la satisfaction des besoins fondamentaux;

4. Reconnaît que le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans la promotion d'une plus grande sensibilisation aux liens entre la sexospécificité et la science et la technologie, et prie le Secrétaire général et les organes et entités du système des Nations Unies d'étudier et de prendre

⁵ E/CN.16/1995/5, 6, 7 et 9 à 13.

les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations⁶ adressées au système des Nations Unies et figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement intitulé "La science et la technique au service du développement humain durable : la place faite aux femmes" et de faire rapport à ce sujet à la Commission de la science et de la technique au service du développement à ses prochaines sessions;

5. Recommande à tous les gouvernements d'adopter la Déclaration d'intention relative à l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'un développement humain durable, qui figure dans l'annexe à la présente résolution, de réaliser, par le biais de comités spéciaux relevant ou non de mécanismes appropriés existants, un examen de la situation nationale concernant l'égalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technologie, d'élaborer des plans d'action et de faire rapport publiquement et à la Commission, d'ici à la fin de 1996 et à 1998, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Déclaration d'intention, et demande aux pays donateurs et aux institutions donatrices de soutenir les activités de suivi des comités,

6. Recommande que les principes énoncés dans le rapport du Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995 intitulé "La science et la technique au service de la gestion intégrée des terres"⁷ soient affinés afin de fournir des directives pour l'application de technologies à l'appui d'une gestion intégrée des terres dans des conditions géographiques ou régionales spécifiques, et, à cette fin, invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Fonds international de développement agricole, en coopération avec les commissions régionales, le cas échéant, à préciser davantage ces principes et à travailler ensemble à l'élaboration de programmes relatifs à des problèmes spécifiques de gestion des terres et à aider les pays en développement et les pays en transition à appliquer ces programmes et à partager l'information ainsi obtenue;

7. Note que les systèmes de recherche-développement dans la plupart des pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés ainsi que dans certains pays en transition, ne sont pas en mesure de contribuer suffisamment à l'amélioration d'un développement industriel durable dans ces pays, et recommande à la communauté internationale, par le biais de l'aide multilatérale et bilatérale et, d'une façon générale, par le renforcement des liens avec les entreprises, les universités, les fondations, les instituts de recherche, les laboratoires scientifiques, les associations commerciales et professionnelles, et d'autres filières et mécanismes de coopération scientifique et technologique internationale, de renforcer son appui aux pays ayant entrepris de réformer leurs systèmes de recherche-développement et d'accroître leurs capacités d'innovation;

8. Prie les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales de donner la priorité à un accès effectif à

⁶ E/CN.16/1995/3, par. 35, recommandations 1 à 7.

⁷ Voir E/CN.16/1995/4.

des réseaux tels qu'INTERNET aux institutions scientifiques et techniques des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et des pays en transition, en leur fournissant un appui technique et autre pour les investissements nécessaires, et de faciliter les communications électroniques voulues entre les institutions s'efforçant de mettre la science et la technologie au service du développement;

9. Prie la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'établir ensemble un programme d'examen par pays de la science, de la technologie et de la politique d'innovation pour les pays intéressés, prie également la Commission d'envisager de fournir des contributions de nature consultative et, si nécessaire, un appui d'ordre analytique et en matière d'évaluation pour la réalisation de ces examens par pays, et prie en outre le Programme des Nations Unies pour le développement d'étudier la possibilité de contribuer au financement de ces activités par prélèvement sur ses ressources générales;

10. Reconnaît que le renforcement des capacités technologiques est un facteur important du processus de transfert de technologie et de croissance à long terme et invite le système des Nations Unies et la communauté internationale à soutenir l'exécution de projets visant spécialement à promouvoir le renforcement des capacités technologiques dans les pays intéressés, notamment les pays les moins avancés;

11. Rappelle ses conclusions concertées 1994/1 sur la coordination des politiques et des activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et, dans ce contexte, décide que la Commission de la science et de la technique au service du développement, dans ses travaux techniques, devra maximiser la coordination en s'appuyant activement sur les organes et institutions compétents du système des Nations Unies ainsi que sur d'autres organisations multilatérales, pour la réalisation de ses études intersessions sur des thèmes spécifiques;

12. Décide que la Commission devra, au moment d'examiner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technologie, accorder une large place à des formules et schémas novateurs d'intérêt général et les porter à l'attention de la communauté scientifique et technique, en indiquant leurs incidences sur les ressources, et devra les utiliser dans l'organisation de combinaisons de ressources à des fins spécifiques;

13. Décide que, durant la période d'intersession 1995-1997, la Commission concentrera essentiellement son attention sur le thème de fond suivant : les technologies de l'information et leurs incidences sur le développement;

14. Décide en outre de créer des groupes d'étude et/ou groupes de travail chargés d'analyser et d'approfondir des questions liées aux technologies de l'information, et de faire des recommandations. Ces questions pourraient être notamment les suivantes :

a) Analyse de la situation concernant l'application des technologies de l'information dans différents groupes de pays, en vue de formuler des recommandations de nature à favoriser la diffusion de ces technologies dans des secteurs clefs de l'économie des pays considérés;

b) Incidences des améliorations révolutionnaires du rapport coût-efficacité des technologies de l'information sur le développement d'une infrastructure mondiale de l'information;

c) Conséquences pouvant découler d'une telle évolution pour la promotion du développement durable, notamment l'utilisation viable des ressources naturelles et la réduction des atteintes à l'environnement;

d) Incidences de ces mêmes améliorations sur l'objectif consistant à répondre plus efficacement aux besoins fondamentaux de l'être humain, tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'alimentation;

e) Effets des technologies de l'information sur la cohésion sociale, la croissance économique et les valeurs culturelles, y compris des questions telles que la parité entre hommes et femmes, l'emploi, les activités économiques à petite échelle, les moyens de production, une meilleure gestion des affaires publiques et une participation accrue à la prise de décisions;

f) Conditions à remplir sur les plans de l'action des pouvoirs publics, de la législation, de la réglementation, des institutions, du financement, du marché, des ressources humaines et de l'infrastructure pour la diffusion et l'application des technologies de l'information;

g) Examen des programmes des organes, organismes et organisations des Nations Unies touchant à l'infrastructure mondiale de l'information, ainsi que de leurs incidences, et moyens à employer pour qu'une meilleure coordination et de nouvelles modalités de regroupement des ressources puissent faciliter l'accès des pays en développement et des pays en transition aux technologies de l'information et leur participation accrue à la mise au point et à l'application de ces technologies;

h) Évaluation de l'expérience et des progrès enregistrés en ce qui concerne l'accès aux réseaux⁸;

15. Prend note des recommandations adoptées à la réunion consultative concernant le regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement⁹ et recommande qu'à l'échelon international, ce regroupement de ressources soit axé sur des thèmes précis et des objectifs communs aux donateurs, aux bénéficiaires et aux institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Ces thèmes et objectifs communs devraient reposer sur des mécanismes volontaires et informels visant à encourager une véritable interaction entre donateurs et bénéficiaires. Il faudrait envisager la possibilité d'intégrer la science et la technologie dans les systèmes de coordination plus larges, qui existent déjà. Le Conseil recommande en outre que la Commission serve de cadre à des échanges de vues et à une interaction entre partenaires de différents réseaux et mécanismes de coordination dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement en s'inspirant de l'expérience acquise en la matière. Ces échéances pourraient soit s'insérer dans les sessions bisannuelles de la Commission, soit prendre la forme d'une activité intersessions, selon ce que décidera la Commission en consultation avec

⁸ Voir le paragraphe 8 de la présente résolution.

⁹ Voir E/CN.16/1995/11.

les organes du système des Nations Unies et les organisations internationales compétentes;

16. Se félicite de l'importante contribution que la Commission de la science et de la technique au service du développement a apportée aux activités de la Commission du développement durable dans le domaine de la gestion intégrée des terres et invite la Commission de la science et de la technique au service du développement à continuer de contribuer concrètement et de façon constructive aux travaux de la Commission du développement durable sur les parties d'Action 21 qui se rapportent à la science et à la technique;

17. Invite en outre la Commission de la science et de la technique au service du développement à envisager les moyens de profiter du vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement pour élaborer une vision commune de la contribution que la science et la technique pourraient apporter au développement;

18. Reconnaît l'importance des techniques non polluantes et sûres d'exploitation de l'énergie dans l'optique d'un développement durable et recommande que le secrétariat de la Commission, en consultation avec le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et d'autres organismes internationaux compétents, présente à la Commission, à sa troisième session, une note thématique passant en revue les aspects scientifiques et technologiques de systèmes énergétiques viables que la Commission pourrait prendre en considération en définissant son futur programme de travail;

19. Prend acte du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Aspects scientifiques et techniques de la conversion des capacités militaires à des fins civiles et en vue du développement durable : examen général des principales questions"¹⁰ et recommande à la Commission de la science et de la technique au service du développement de poursuivre ses activités concernant les aspects scientifiques et techniques de la conversion des capacités militaires, en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents, relevant ou non du système des Nations Unies;

20. Sait gré au secrétariat de la Commission d'avoir établi dans les délais voulus la documentation technique nécessaire à la deuxième session et réitère une décision qu'il a prise antérieurement suivant laquelle il incombe aux membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement d'exécuter le programme de la Commission, et le secrétariat est chargé de fournir à celle-ci les services fonctionnels dont elle a besoin; il souligne en outre qu'il appartient à la Commission d'exécuter son futur programme de travail et de mettre en oeuvre ses priorités d'une manière transparente;

21. Prie le Secrétaire général de fournir les ressources nécessaires à la convocation d'au moins quatre groupes d'étude/ateliers qui seront consacrés pendant l'intersession à l'examen de thèmes spécifiques relevant de la science et de la technique et qui apporteront une contribution essentielle aux travaux de la Commission sous la forme d'avis d'experts indépendants;

¹⁰ E/CN.16/1995/13.

22. Prend note avec satisfaction des contributions financières fournies par des gouvernements, des fondations, des institutions et différents donateurs pour les travaux des groupes d'étude, ainsi que de l'appui important reçu à cet égard de particuliers, d'experts, de groupes non gouvernementaux et d'organismes des Nations Unies, et encourage tous les donateurs et toutes les institutions appropriées à continuer de soutenir les activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement pendant la période d'intersession 1995-1997, et à renforcer l'appui qu'ils lui fournissent.

Annexe¹¹

DÉCLARATION D'INTENTION RELATIVE À L'ÉGALITÉ DES CHANCES DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Tous les gouvernements sont convenus de contribuer activement à la réalisation des objectifs ci-après :

1. Assurer à tous une éducation de base, comprenant notamment une instruction scientifique et technologique élémentaire afin que toutes les femmes et tous les hommes puissent utiliser effectivement la science et la technologie pour répondre à leurs besoins essentiels.
2. Veiller à ce que les hommes et les femmes aient des possibilités égales d'acquérir une formation supérieure en science et en technologie et de faire une carrière de technicien, de scientifique ou d'ingénieur.
3. Parvenir à la parité entre les sexes dans les institutions scientifiques et technologiques, y compris dans les organes qui arrêtent les politiques et prennent des décisions.
4. Faire en sorte que les besoins et les aspirations des femmes et des hommes soient également pris en considération dans l'établissement de priorités en matière de recherche, ainsi que dans la conception, le transfert et l'application de technologies nouvelles.
5. Veiller à ce que tous les hommes et toutes les femmes aient accès sur un pied d'égalité à l'information et aux connaissances – scientifiques et technologiques notamment – dont ils ont besoin pour améliorer leurs conditions d'existence et leur qualité de vie.
6. Considérer les sources de savoir local, lorsqu'elles existent, et leur sexospécificité comme des sources de connaissances qui complètent la science et la technologie modernes et sont aussi utiles à un développement humain durable.

¹¹ Voir le paragraphe 5 du projet de résolution.

B. Projet de décision

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

PROJET DE DÉCISION

Rapport de la Commission de la science et de la technique
au service du développement sur les travaux de sa deuxième
session; ordre du jour provisoire et documentation de la
troisième session de la Commission*

Le Conseil économique et social

a) Prend acte du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa deuxième session et approuve les résolutions et décisions qu'elle a adoptées¹²;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation pour la troisième session de la Commission tels qu'indiqués ci-après :

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DOCUMENTATION DE LA TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
2. Thème de fond : Technologies de l'information

Documentation

Rapports des groupes d'étude/groupes de travail sur les technologies de l'information

3. Examens de politiques scientifiques et technologiques

Documentation

Note sur les progrès réalisés en ce qui concerne les examens de politiques intéressant la science, la technologie et l'innovation

4. Mesures découlant de la deuxième session

Documentation

- a) Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises à la deuxième session de la Commission, intéressant notamment les activités de suivi concernant la technologie au service des besoins fondamentaux, de la parité entre les sexes et du développement durable

* Pour examen, voir chap. IX.

¹² Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 11 (E/1995/31).

- b) Rapport sur les activités relevant de la science et de la technique au service du développement : regroupement des ressources
 - c) Note thématique sur les techniques d'exploitation de l'énergie
5. Examen des moyens de célébrer en 1999 le vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement

Documentation

Note du Secrétariat

6. Rôle et activités de la Commission en ce qui concerne la coordination de la science et de la technique au service du développement

Documentation

Note du Secrétariat

- 7. Élection du Président et des autres membres du bureau à la quatrième session de la Commission
- 8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la quatrième session de la Commission
- 9. Questions diverses
- 10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session

C. Résolutions et décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les résolutions ci-après adoptées par la Commission sont portées à l'attention du Conseil économique et social.

Résolution 2/1. Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes*

La Commission de la science et de la technique au service du développement,

Prenant note du rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement intitulé "La science et la technique au service du développement humain durable : la place faite aux femmes"¹³ et en particulier de la recommandation 8 (par. 35) figurant dans ce rapport,

Ayant examiné la question de la place faite aux femmes dans la science et la technique au service du développement, et afin de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine,

* Pour examen, voir chap. II.

¹³ E/CN.16/1995/3.

Décide de constituer, pour une durée de quatre ans et sur la base de ressources extrabudgétaires, un conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes qui fera fonction de groupe d'experts et devra faciliter à la fois les travaux futurs de la Commission et le suivi des recommandations sur les incidences de la science et de la technologie pour les deux sexes dans les pays en développement, suivi sur lequel ce conseil devrait lui faire rapport à ses troisième et quatrième sessions.

Résolution 2/2. Diffusion et publicité des rapports des principaux groupes de la Commission de la science et de la technique au service du développement*

La Commission de la science et de la technique au service du développement,

Prenant note des importants travaux entrepris par les groupes d'étude et groupes de travail créés à la première session de la Commission, ainsi que des débats de fond sur leurs conclusions et recommandations qui se sont déroulés à la deuxième session,

Décide de promouvoir et d'autoriser la diffusion aussi large que possible, par les voies appropriées, de la teneur des rapports des groupes d'étude et de travail ainsi que de leur documentation de base. Il conviendrait pour ce faire de suivre les directives et principes généraux applicables aux publications des Nations Unies, en indiquant que ces documents exposent les opinions des experts respectifs et que les travaux ont été menés sous les auspices de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

4. Les décisions ci-après adoptées par la Commission sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 2/101. Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement**

À sa deuxième session, le 24 mai 1995, la Commission de la science et de la technique au service du développement, s'inspirant de son expérience, a décidé, pour ce qui est d'exécuter son programme de travail :

a) De s'acquitter de ses responsabilités dans les limites des ressources existantes, y compris les fonds extrabudgétaires mis à sa disposition à cette fin, avec l'appui de son secrétariat;

b) D'utiliser pleinement les services d'expert mis gratuitement à sa disposition;

c) D'éviter le chevauchement inutile des activités menées par des organisations internationales dans des domaines apparentés;

d) De mettre en oeuvre les activités prévues par le biais de groupes d'étude, de groupes d'experts ou de groupes de travail.

* Pour examen, voir chap. II.

** Pour examen, voir chap. X.

Afin d'assurer la transparence, la Commission a prié chaque État membre de désigner un point de contact, étant bien entendu qu'à cette fin, les représentants de chacun des États membres participant aux travaux de la Commission seraient considérés en tant que tels, sauf indication contraire notifiée au secrétariat de la Commission.

La Commission a recommandé à son secrétariat d'examiner tous les moyens de communication et de prendre les dispositions voulues, dans la limite des ressources existantes, afin de maintenir un contact efficace, rapide et régulier avec les membres de la Commission, et de mettre à leur disposition à l'avance les informations concernant les priorités, les rapports, les prévisions, les ressources et autres éléments pouvant faciliter leur participation active à ses travaux, y compris à ceux des groupes de travail et des groupes d'étude qu'il pourrait y avoir lieu de constituer pour exécuter le programme de travail de la Commission.

La Commission a décidé que tous les fonds extrabudgétaires mis à sa disposition par ses membres, par des gouvernements ou d'autres organisations seraient, sauf indication contraire, fournis et utilisés conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission a prié le secrétariat de lui présenter un rapport où il préciserait l'utilisation de toutes les ressources (fonds extrabudgétaires et crédits budgétaires) mises à la disposition de la Commission pour l'exécution de son programme de travail à compter de la fin de sa deuxième session. Le secrétariat devrait également lui soumettre chaque année un projet de plan de dépenses où il indiquerait de façon détaillée les prévisions de dépenses et la répartition des ressources destinées au programme de travail et, tous les six mois, un rapport intérimaire portant à la fois sur l'exécution du programme de travail et les aspects financiers de ce dernier.

Décision 2/102. Synchronisation du mandat des membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement*

À sa deuxième session, le 24 mai 1995, la Commission de la science et de la technique au service du développement a décidé d'appeler l'attention du Conseil économique et social sur le problème créé par l'absence de synchronisation entre le mandat des membres de la Commission élus par le Conseil et la date prévue pour la troisième session de la Commission, et a recommandé au Conseil, saisi de ce problème, de prendre des mesures pour le résoudre afin que la Commission puisse poursuivre ses activités dans de bonnes conditions.

* Pour examen, voir chap. X.

Chapitre II

THÈMES DE FOND : TECHNOLOGIES À UTILISER DANS LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À PETITE ÉCHELLE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES POPULATIONS À FAIBLE REVENU; INCIDENCES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE POUR LES DEUX SEXES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT; ASPECTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LA QUESTION SECTORIELLE À EXAMINER PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 1995

1. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour de sa 2e à sa 5e séance, les 16 et 17 mai 1995, et à sa 13e séance, tenue le 24 mai 1995. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Groupe d'étude sur la technologie à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu, intitulé "La science et la technique au service des besoins essentiels : comment établir un pont" (E/CN.16/1995/2);

b) Rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement, intitulé "La science et la technique au service du développement humain durable : la place faite aux femmes" (E/CN.16/1995/3);

c) Rapport du Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995, intitulé "La science et la technique au service de la gestion intégrée des terres" (E/CN.16/1995/4);

d) Aperçu des rapports des groupes d'étude (E/CN.16/1995/5).

2. À la 2e séance, tenue le 16 mai, le Président du Groupe d'étude sur la technologie à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu a fait un exposé devant la Commission.

3. À la même séance, le fonctionnaire chargé de la Division de la science et de la technologie de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

4. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Colombie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Japon, du Pakistan, des Îles Marshall, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Bulgarie, de la Colombie, du Danemark, de la Roumanie, du Chili et du Brésil, ainsi que par l'observateur pour l'Afghanistan.

5. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

6. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique pour l'Afrique.

7. À la 3e séance, tenue le 16 mai, des déclarations ont été faites au titre du point 2 a) de l'ordre du jour par les représentants de l'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Bureau international du Travail (BIT), ainsi que par l'observateur pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

8. À la même séance, le Conseiller pour les questions scientifiques et techniques du Président du Centre de recherche pour le développement international (dont le siège est à Ottawa), a fait une déclaration liminaire au titre du point 2 b) de l'ordre du jour.

9. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan, des Îles Marshall, du Danemark, de la Colombie, de la Jamaïque, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Chine, du Chili, de la Fédération de Russie et du Togo.

10. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de la FAO, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'OMS.

11. À la 4e séance, tenue le 17 mai, un membre du Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995 a pris la parole au titre du point 2 c) de l'ordre du jour.

12. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, de l'Arabie saoudite, des Pays-Bas, des Îles Marshall, du Japon, de la Bulgarie, de la Jordanie, du Viet Nam, du Pakistan, du Chili, de la Fédération de Russie, de l'Autriche, de la Jamaïque, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Burundi, du Maroc et de l'Irlande, ainsi que par l'observateur pour l'Afghanistan.

13. À la même séance, le représentant de la FAO a fait une déclaration.

14. À la même séance, une déclaration a été faite par un représentant du Département de la coordination des politiques et du développement durable.

15. À la même séance, tenue le 17 mai, le représentant du Bélarus a fait une déclaration.

16. Ci-après figure le résumé du débat général établi par le Président.

Résumé du débat général établi par le Président

Technologies à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu

Le Groupe d'étude sur la technologie à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu a adopté une approche pragmatique et pluraliste. Il a insisté sur l'importance de six éléments fondamentaux ou "piliers", à savoir : l'éducation, l'accès à l'information, la participation, la santé, l'infrastructure de base, et les activités économiques à petite échelle. À ses yeux, la non-satisfaction des besoins essentiels et ses causes profondes constituaient aujourd'hui des obstacles de taille au développement économique durable. Partout dans le monde, la persistance de la pauvreté contribuait à l'instabilité sociale et à la

dégradation de l'environnement. Or, méconnaissant les besoins des pauvres, les stratégies concernant la science et la technique aggravaient souvent les inégalités existantes. Il convenait donc d'amener les milieux scientifiques et techniques ainsi que les diverses composantes de la société à participer à la satisfaction des besoins essentiels. Pour cela, il était urgent de sensibiliser davantage les décideurs à cette question.

Les liens existant entre le progrès technique et l'atténuation de la pauvreté absolue étaient souvent difficilement perceptibles et de nature complexe. Il était particulièrement malaisé de convaincre les responsables de l'allocation des ressources de l'intérêt et de la nécessité absolue d'investir dans la technique au service des populations à faible revenu. Les membres de la Commission ont favorablement accueilli la notion de pont définie par le Groupe, c'est-à-dire de dispositifs permettant aux plus démunis d'accéder au progrès de la technique, et a largement reconnu la nécessité de promouvoir des stratégies reposant sur les six éléments fondamentaux susmentionnés. Certains ont souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée de la satisfaction des besoins essentiels et évoqué les divers aspects du problème tels qu'ils ont été abordés par différentes conférences des Nations Unies. Les institutions spécialisées et les commissions régionales ont commenté le rapport à la lumière de leurs propres données d'expérience et ont évoqué les grandes initiatives lancées dans ce domaine par le système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le développement social et la production alimentaire.

Certains membres ont souligné qu'une stratégie visant à permettre aux pauvres d'accéder au progrès technique ne saurait en aucun cas se fonder exclusivement sur les forces du marché, mais devait s'appuyer sur des mécanismes efficaces. Le Groupe d'étude avait délibérément choisi d'accorder la priorité aux stratégies, approches et politiques stratégiques, plutôt qu'à des techniques particulières.

Les recommandations du Groupe concernant la politique scientifique et technologique au service des besoins essentiels ont été débattues. Il a été procédé à un examen des politiques en vigueur pour déterminer dans quelle mesure elles : a) permettaient de répondre aux besoins essentiels; b) favorisaient le progrès technique dans les petites et moyennes entreprises; c) stimulaient le développement de réseaux d'établissements et d'entreprises scientifiques et techniques.

La Commission a, dans l'ensemble, accueilli favorablement et fait siennes les recommandations du Groupe, tout en s'accordant à examiner plus avant certaines d'entre elles à un stade ultérieur.

Incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement

Au terme de ses travaux, le Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement a publié le rapport susmentionné, et a établi 12 documents de base qui seront repris dans un ouvrage à paraître en septembre 1995. Il a constaté, une fois de plus que : a) le nombre de jeunes filles et de femmes qui suivent, pour leurs études ou leur travail, des filières scientifiques et techniques varie considérablement d'un pays à l'autre, mais demeure inférieur à celui des hommes; b) dans de nombreux secteurs, les programmes de développement à forte composante scientifique et technique qui s'adressent à l'ensemble de

la population (hommes et femmes) ne tiennent pas suffisamment compte du caractère inégalitaire, entre les sexes, du développement. À partir de ces deux conclusions, le Groupe a établi une liste d'actions à entreprendre dans sept domaines clefs et a estimé qu'il serait particulièrement utile que tous les gouvernements des pays en développement en prennent connaissance. Il a également fait deux recommandations essentielles tendant à ce que chaque pays, d'une part signe une déclaration d'intention concernant la place des femmes dans les domaines scientifique et technique et, de l'autre, crée un comité spécial chargé d'examiner la situation au niveau national et de présenter au gouvernement des recommandations concernant les questions mentionnées dans la Déclaration d'intention. Les membres de la Commission se sont déclarés satisfaits du rapport et ont approuvé la teneur de la Déclaration d'intention, que plusieurs pays ont déjà commencé à appliquer. Ils ont indiqué qu'il serait utile de présenter le rapport du Groupe à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le Groupe d'étude a souligné que, par souci de clarté et de concision, il avait préféré ne pas énumérer d'actions spécifiques à entreprendre dans ses recommandations. Toutefois, au cours des consultations qui se tiendraient ultérieurement, des mesures concrètes pourraient être envisagées en fonction des besoins de chaque pays.

L'on a fait observer que, dans certains pays en développement, des indices donnaient déjà à penser que davantage de filles que de garçons se lançaient dans des études scientifiques. Plusieurs causes ont été attribuées à ce phénomène; certains ont estimé qu'en se désintéressant de carrières scientifiques qui ne présenteraient plus pour eux autant d'avantages qu'auparavant, les hommes laissent le champ libre aux femmes. Les constatations du Groupe ont amené les membres de la Commission à se demander si les femmes avaient de la science la même vision que les hommes, si la science et la technique prendraient un autre cours si davantage de femmes s'engageaient sur cette voie et si les priorités en matière de science et de technique seraient les mêmes si elles étaient définies par des femmes.

Les membres de la Commission ont examiné la recommandation tendant à créer un conseil consultatif sur les femmes et la technique afin d'assurer que la spécificité des problèmes propres à chaque sexe soit dûment prise en considération lors des futures délibérations de la Commission.

En ce qui concerne l'équité, les membres de la Commission ont souligné que les organismes des Nations Unies devraient recruter davantage de cadres supérieurs féminins et ont demandé des précisions sur les progrès réalisés dans ce domaine. Ils ont en outre estimé que, si l'on voulait améliorer la participation des femmes aux activités scientifiques et techniques, tant d'une façon générale qu'au sein des Nations Unies, il valait mieux fixer des objectifs quantitatifs et réalistes plutôt que de susciter, en plaçant la barre trop haut un sentiment de frustration.

Les membres de la Commission ont également débattu des mesures à prendre dans les domaines scientifique et technique afin de mieux tenir compte des problèmes des femmes dans le cadre du développement, notamment pour éliminer la pauvreté, qui marginalise davantage les femmes que les hommes. Dans cette optique, il conviendrait de tenir davantage compte de la spécificité des problèmes de chaque sexe dans les applications de la science et de la technique aux fins du développement rural. Dans le

domaine de la santé, l'on a fait observer que si le pourcentage de femmes parmi les agents de santé avait considérablement augmenté, ces dernières étaient toujours plus mal soignées que les hommes et que ce n'était que récemment qu'elles avaient commencé à participer à la formulation des politiques de santé.

Compte tenu de l'intérêt des résultats obtenus grâce aux nouvelles méthodes de travail adoptées par les groupes d'étude, la Commission a également fait valoir qu'il pourrait être utile de procéder de la même façon pour les prochains thèmes qu'elle aurait à examiner.

La science et la technique au service de la gestion intégrée des terres

La science et la technique peuvent largement contribuer au succès de l'application du chapitre 10 d'Action 21 sur la gestion intégrée des terres et à l'évaluation des progrès accomplis en la matière. La Commission du développement durable avait réservé un accueil favorable au rapport que le Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995 avait présenté à ce sujet et qui apportait des éléments utiles à la mise en oeuvre du chapitre 10.

L'on a estimé que l'aménagement intégré des terres constituait une séquence itérative de planification, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation qui permettait d'intervenir sur des problèmes sectoriels et multisectoriels affectant particulièrement l'environnement et touchant à la fois l'urbanisation, la population, la désertification, la déforestation, l'érosion des sols, la salinisation, l'agriculture viable, et la pollution des ressources en eau douce et en eau de mer. Le Groupe d'étude avait élaboré des principes et directives et défini les domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises; avant d'être appliqués, ces principes et directives devaient être adaptés à la situation des différents pays, puisque, en matière d'aménagement intégré des terres, chaque pays avait des problèmes et des besoins propres pour lesquels l'on ne saurait envisager de solution universelle.

L'on a souligné l'importance des champs scientifiques et techniques qui assurent l'accès à l'information, l'évaluation des options en matière d'utilisation des sols, la solution de problèmes spécifiques d'aménagement et le développement des infrastructures, en particulier au niveau de l'éducation et de la formation. Il convenait d'envisager le rôle de la science et de la technique dans un contexte social et culturel, en tenant compte des besoins de toutes les parties intéressées, en particulier les femmes. La somme considérable d'informations et le savoir-faire dont disposaient les pays développés ne permettaient pas toujours de résoudre les problèmes qui se posaient, aux niveaux national ou régional, aux pays en développement et aux pays dont l'économie était en transition. Et quand les techniques disponibles pouvaient être mises à profit, le pays bénéficiaire n'avait pas toujours les capacités d'absorption qui assureraient le succès de leur transfert.

Des obstacles spécifiques ont également été dégagés, parmi lesquels l'accès limité à l'information et à la technologie appropriées, le manque de fonds, les pressions concurrentes concernant l'utilisation des sols, les lacunes des infrastructures institutionnelles, l'insuffisance des

investissements consacrés à la recherche et au développement et l'absence d'objectifs et de principes communs. Pour surmonter ces obstacles, il convient de développer la formation, de mieux mettre en valeur les ressources humaines et de renforcer les capacités d'absorption. L'on a enfin souligné l'importance des liens qui existent entre l'aménagement intégré des terres et les questions examinées au titre des deux autres thèmes de fond de la session (besoins essentiels des populations à faible revenu dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et incidences de la science et de la technique pour les femmes).

L'on a insisté sur la nécessité de prendre des mesures afin de centraliser et de partager les ressources, les compétences spécialisées et les données d'expérience au niveau des pays, de définir des objectifs communs, de favoriser l'engagement de tous les partenaires concernés, et de créer une infrastructure administrative. Il convenait également d'associer les acteurs du secteur privé à ceux du secteur public, de mettre en place des programmes d'appui à la formation et à la technologie ciblées, et de recourir à l'investissement public direct chaque fois que les ressources privées ne permettaient pas de satisfaire les multiples besoins existant dans ce domaine. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), ont été invités à promouvoir l'aménagement intégré des terres et, à cet effet, à prendre des mesures concrètes d'ordre scientifique et technique dans le cadre de leurs programmes et activités.

Mesures prises par la Commission

1. Science et technique au service du développement

17. À sa 13e séance, le 24 mai, la Commission était saisie du projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (E/CN.16/1995/L.3), présenté par le Président à l'issue de consultations officielles.

18. Lors de cette séance et avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde et des États-Unis d'Amérique.

19. À cette même séance, le Président a donné lecture d'amendements qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution et qui étaient exposés dans un document de travail.

20. La séance a ensuite été suspendue. À sa reprise, le Président a donné lecture de nouveaux amendements, qui avaient été convenus lors des consultations officielles.

21. La Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié puis oralement révisé et dont le texte définitif figure au chapitre I, section A.

2. Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes

22. À la même séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé "Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes"

(E/CN.16/1995/L.4), présenté par le Président à l'issue de consultations officielles.

23. À cette même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, dont le texte définitif figure au chapitre I, section C (résolution 2/1).

3. Diffusion et publicité des rapports des principaux groupes de la Commission de la science et de la technique au service du développement

24. À la même séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé "Diffusion et publicité des rapports des principaux groupes de la Commission de la science et de la technique au service du développement" (E/CN.16/1995/L.5), présenté par le Président à l'issue de consultations officielles.

25. La Commission a adopté le projet de résolution, dont le texte final figure au chapitre I, section C (résolution 2/2).

Chapitre III

COORDINATION DES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

1. À sa 9e séance, le 19 mai 1995, la Commission a examiné simultanément les points 3 et 6 de l'ordre du jour. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétariat relative aux mécanismes de coordination dans le domaine de la science et de la technique au sein du système des Nations Unies (E/CN.16/1995/6);

b) Rapport du secrétariat de la CNUCED sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement, y compris la coopération en matière d'évaluation technologique (E/CN.16/1995/7);

c) Note du secrétariat de la CNUCED sur la réunion consultative concernant le regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement (E/CN.16/1995/11).

2. À cette même séance, le Chef du Service des institutions de développement humain et de la technologie, qui relève de la Division du développement durable (Département de la coordination des politiques et du développement durable) a prononcé des déclarations liminaires au titre des points 3 et 6 de l'ordre du jour.

3. Au cours de la même séance, le fonctionnaire chargé de la Division de la science et de la technologie de la CNUCED a fait une déclaration liminaire au titre du point 3 de l'ordre du jour.

4. À cette même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Chili, de la Jamaïque, du Pakistan, de la Chine, du Japon, de l'Allemagne, de l'Inde, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique et du Niger.

5. Toujours à cette séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a prononcé une déclaration.

6. On trouvera ci-après le résumé du débat général qu'a établi le Président.

Résumé du débat général établi par le Président

La Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné dans leurs moindres détails les conclusions concertées 1994/1 du Conseil économique et social ainsi que les rapports sur la coordination dont il est fait mention plus haut. La recommandation du Conseil tendant à renforcer les interactions et les liens qui unissent la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission du développement durable a été jugée utile. On a estimé qu'il serait particulièrement instructif de tirer les enseignements de la mise en oeuvre d'Action 21, et notamment de l'expérience acquise par le Comité interorganisations sur le développement durable, qui relève du Comité administratif de coordination.

Lorsqu'elle a passé en revue les activités scientifiques et techniques dont les organismes des Nations Unies avaient rendu compte, la Commission a noté que même si ces organismes abordaient les questions scientifiques et techniques sous des aspects sectoriels différents, leurs mandats et leurs programmes risquaient parfois de se chevaucher. Une plus grande coordination devrait permettre d'assurer la complémentarité de leurs activités et d'éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois.

En ce qui concernait ses travaux de fond, la Commission a estimé qu'il lui fallait dûment prendre en considération les questions de coordination, de manière à pouvoir adresser au Conseil des recommandations portant sur toutes les activités d'ordre scientifique et technique susceptibles d'être coordonnées aux niveaux local, régional et international, et, à cet effet, définir des critères bien précis. Les commissions régionales ont été invitées à suivre les conseils de la Commission une fois ceux-ci approuvés par le Conseil.

La Commission a reconnu que dans l'ensemble, le montant des ressources affectées par les donateurs à la coopération en faveur du développement en général et à la science et à la technique en particulier, allait en diminuant. Sur ce point, elle s'est félicitée de ce que, dans leur rapport, les participants à la Réunion consultative concernant le regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement aient appelé à la constitution, sur le plan international, de plusieurs regroupements axés sur des thèmes spécifiques et des objectifs communs, aux donateurs et aux bénéficiaires, et s'appuyant sur des mécanismes et des initiatives déjà en place.

La Commission a noté que si certaines organisations avaient apparemment moins souvent recours à l'expression "science et technique", elle ne participait pas moins activement au développement de la science et de la technique par la voie de leurs programmes et de leurs activités sectoriels. Vu la modicité des ressources susceptibles de financer les activités scientifiques et techniques au service du développement, il conviendrait de demander à différentes institutions internationales de financement – en particulier le PNUD, par l'intermédiaire de son conseil d'administration – d'appuyer au moyen de fonds affectés à des programmes régionaux et interrégionaux certains projets reconnus comme valables. À cette fin, il serait bon que s'engage, avec – et c'est là une condition essentielle – la participation des organismes de financement et des commissions économiques régionales, un dialogue visant à améliorer les politiques suivies par les pays en matière de science et de technique.

La Commission a estimé qu'il conviendrait de réorienter les politiques de prêt des institutions financières bilatérales et multilatérales afin de tirer pleinement parti des fonds disponibles pour l'exécution d'activités scientifiques et techniques au service du développement. Ces institutions pourraient être incitées à réaffecter leurs fonds au financement de nouvelles activités telles celles qui visent à promouvoir la coopération technique entre le secteur privé et les établissements de recherche-développement ou à favoriser la diffusion de techniques écologiquement rationnelles.

La pénurie de ressources était parfois imputable au fait qu'elles étaient soit utilisées à mauvais escient, soit concentrées dans des secteurs improductifs, soit soumises à des contraintes externes. La Commission a estimé qu'il importait que les pays prennent eux-mêmes l'initiative de constituer, au niveau national, des regroupements de ressources, financières ou non.

La Commission pourrait contribuer à cet effort de coordination en encourageant la réflexion à l'échelon mondial ainsi que la mise en place, dans des domaines d'activité bien précis tels que les techniques informatiques, de mécanismes permettant de concevoir des programmes polyvalents susceptibles de favoriser la mobilisation de ressources de toute provenance.

La Commission a accepté la tâche ardue que lui ont confiée les participants à la réunion consultative, à savoir servir de lieu d'échanges de vues informels entre les partenaires de différents réseaux et systèmes de coordination, échanges qui pourraient être organisés dans le cadre de ses sessions et auxquels devraient notamment prendre part les banques de développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Bien qu'il faille étudier minutieusement les incidences que l'organisation de ces échanges pourrait avoir sur les travaux de la Commission – notamment le temps et les efforts qu'il faudra lui consacrer –, une telle initiative constituerait, pour la Commission, un élément tout à fait distinctif.

Pour ce qui est de la création d'une équipe spéciale restreinte qui serait chargée d'examiner la possibilité d'établir, en identifiant notamment des paramètres essentiels, des catégories clairement définies pour la classification des activités scientifiques et techniques en vue de l'établissement des rapports, d'aucuns ont proposé que l'on confie cette mission à l'UNESCO en demandant à cette dernière de faire rapport à la Commission.

Mesures prises par la Commission

Science et technique au service du développement

7. L'on se reportera au chapitre I, section A (projet de résolution) ainsi qu'aux chapitres II, IV, V, VI et VII.

Chapitre IV

RAPPORTS DES GROUPE D'ÉTUDE SPÉCIAUX

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 6e et 7e séances, le 18 mai 1995, et à sa 13e séance, le 24 mai 1995. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Groupe d'experts sur la contribution des technologies, notamment les technologies nouvelles et naissantes, à l'industrialisation des pays en développement, intitulé "Renforcement des liens entre les systèmes nationaux de recherche-développement et le secteur industriel" (E/CN.16/1995/8);

b) Note du secrétariat de la CNUCED sur les technologies de l'information au service du développement (E/CN.16/1995/9 et Corr.1 et 2).

2. À la 6e séance, le Vice-Président de la Commission (Égypte) a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Roumanie, Uruguay, République-Unie de Tanzanie, Bulgarie, Jamaïque, Ukraine, Bélarus, Fédération de Russie, Pakistan, Viet Nam, Chili, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Burundi, États-Unis d'Amérique et Pays-Bas.

4. Sont également intervenus au cours de la même séance les représentants de l'UNESCO et de l'ONUDI ainsi que les observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

5. À la 7e séance, le 18 mai, le responsable de la Division de la science et de la technologie de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

6. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Bélarus, Autriche, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chili, Pays-Bas, Jamaïque, États-Unis d'Amérique, Chine, Japon, Fédération de Russie, Danemark, Colombie et Éthiopie.

7. À la même séance également, le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.

8. On trouvera ci-après le résumé du débat général par le Président.

Résumé du débat général par le Président

Recherche-développement et industrialisation

Le Groupe d'experts sur la contribution des technologies, notamment les technologies nouvelles et naissantes, à l'industrialisation des pays en développement a concentré son attention sur la question du renforcement des liens entre les systèmes nationaux de recherche-développement et le secteur industriel. Il a été souligné que le Groupe s'était montré particulièrement efficace en effectuant un travail excellent en une seule réunion. Ses débats ont corroboré la conclusion que les systèmes de recherche-développement n'étaient pas en mesure d'améliorer véritablement le processus

d'industrialisation des pays en développement et des pays en transition. Le Groupe d'experts a passé en revue un certain nombre de faiblesses communes aux systèmes de recherche-développement de ces pays et est parvenu à un consensus sur les réformes à entreprendre et sur la nécessité de créer un environnement propice. Les réformes envisagées visaient notamment à mieux intégrer les politiques de recherche-développement dans les stratégies d'ensemble mises en oeuvre dans les domaines scientifique et technique; à réorienter les activités des instituts de recherche-développement afin de les axer davantage sur la demande, notamment par le biais de services de promotion, qui profiteraient particulièrement aux petites et moyennes entreprises (PME) tout en générant davantage de ressources financières, à modifier l'organisation des instituts en accordant plus d'importance aux services de commercialisation et de diffusion; à renforcer les liens avec les universités en matière de recherche-développement comme de services de promotion; à encourager la création de réseaux, d'alliances et de partenariats; et à faire participer des instituts de recherche-développement à la promotion des accords de transfert de technologie.

Les membres de la Commission se sont étendus sur plusieurs questions précises. Il leur est apparu particulièrement important de mieux aider les PME à cerner leurs besoins en matière de technologie et à apprendre à tirer profit des systèmes de recherche-développement, notamment des services d'assistance technique et d'appui. Il fallait donc d'autant plus réorienter les activités de recherche-développement afin de mettre l'accent sur l'innovation et de favoriser ainsi l'élaboration de produits ou de procédés plus compétitifs. À cet égard, il était essentiel de former davantage de techniciens et d'ouvriers à la base. Les pays pauvres ne pouvaient pas se permettre de consacrer une part importante des ressources limitées dont ils disposaient à la recherche générique mais devaient plutôt chercher à résoudre leurs problèmes à l'échelon local en adaptant les techniques les plus performantes déjà disponibles sur le marché international. De nombreux pays en développement ayant entrepris des réformes d'ajustement structurel, notamment les pays les moins avancés, ne pourraient pas se montrer compétitifs dans les années 90 s'ils ne recevaient pas une aide accrue de la communauté internationale, qui leur permettrait de mettre en place les infrastructures de soutien nécessaires pour inciter les entreprises nationales et étrangères à investir dans la modernisation de l'industrie.

Les pays à économie en transition, s'ils partageaient certains des problèmes des pays en développement, devaient également faire face à une série de difficultés qui leur étaient propres et découlaient de circonstances historiques. Tout en restructurant leur économie, ils devaient faire en sorte d'utiliser leurs vastes infrastructures scientifiques et technologiques de façon nouvelle afin de se conformer à la logique du marché et de créer des systèmes industriels plus écologiques. L'attention a été attirée sur les effets négatifs que pouvait avoir l'exode des scientifiques et des techniciens des pays à économie en transition et des pays en développement. Par ailleurs, on a débattu de la création de fonds de capital-risque, tel que le fonds créé par l'UNESCO en Afrique en 1994.

Technologies de l'information

La proposition selon laquelle la question des technologies de l'information au service du développement pourrait être choisie comme thème de fond de la prochaine période intersessions a reçu un soutien unanime. Un certain nombre de membres ont souligné que la Commission devait établir un groupe d'experts chargé d'étudier la diffusion et l'utilisation des technologies de l'information dans les pays en développement et les pays à économie en transition, leurs incidences sur le développement économique et social et leur rôle en matière de renforcement des capacités technologiques propres à chaque pays. La qualité des technologies de l'information et leur coût modéré avaient offert aux pays en développement et aux pays en transition la possibilité d'adopter des systèmes de traitement de l'information d'une efficacité sans précédent. Il a été souligné que la communauté internationale devait s'attacher à créer un climat international favorable, qui facilite l'accès des pays actuellement marginalisés aux technologies de l'information et aux infrastructures nécessaires pour leur exploitation.

Bien qu'ils aient reconnu que la note du secrétariat de la CNUCED sur la question mentionnée ci-dessus avait exposé divers problèmes pertinents, les membres ont considéré qu'une attention plus grande devait être accordée à trois autres problèmes : a) le rapport entre les technologies de l'information et l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire; b) les incidences des technologies de l'information sur les valeurs culturelles; et c) l'action que doivent entreprendre les pouvoirs publics pour encourager la diffusion et l'utilisation des technologies de l'information. Sur ce dernier point, l'une des solutions pourrait être de s'en remettre aux mécanismes du marché mais la diffusion des technologies de l'information, notamment la mise en place des infrastructures de base, exige à plusieurs égards qu'on établisse un cadre réglementaire qui encourage et protège la concurrence et les investissements privés tout en préservant les intérêts des consommateurs.

On a insisté sur l'importance de la diffusion des technologies de l'information dans les pays en développement et sur la nécessité de prendre des mesures orientées vers l'action. Au cas où la Commission déciderait de faire de la question des technologies de l'information l'un de ses prochains thèmes de fond, elle devrait entreprendre des activités qui dépassent le cadre des réunions de groupes d'experts ou de groupes de travail, tiennent compte des suggestions pratiques et favorisent l'élaboration de programmes visant à aider les pays en développement à accéder plus facilement aux systèmes mondiaux d'information. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle décisif en soutenant l'expansion des infrastructures mondiales d'information et pourrait aider les pays en développement et les pays à économie en transition à bénéficier de ces infrastructures et à les utiliser en vue du développement durable.

Décision prise par la Commission

1. Techniques d'information et de communication au service du progrès scientifique et technologique

9. À sa 13e séance, le 24 mai, la Commission a été saisie d'un projet de résolution (E/CN.16/1995/L.2) intitulé "Les techniques d'information et de communication – une des clefs de la coopération scientifique et du transfert de technologie", présenté à la suite de consultations officieuses au nom des pays suivants : Autriche, Bélarus, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Fédération de Russie, Irlande, Jamaïque, Malaisie, République-Unie de Tanzanie, Togo et Viet Nam. Le texte du projet de résolution se lisait comme suit :

"Les techniques d'information et de communication – une des clefs de la coopération scientifique et du transfert de technologie

La Commission de la science et de la technique au service du développement,

Considérant que l'information et la communication sont extrêmement importantes pour la planification, le développement et la prise de décisions dans le domaine scientifique et technique ainsi que pour le progrès social,

Consciente du fait qu'il est urgent pour les pays en développement et les pays à économie en transition d'avoir pleinement accès à l'information disponible par l'intermédiaire de serveurs électroniques dans les pays industrialisés et les organisations internationales,

Soulignant l'importance capitale de communications abordables, directes et rapides entre les organismes scientifiques et les établissements de recherche des pays en développement, des pays à économie en transition et des pays industrialisés,

Notant avec intérêt le succès de l'établissement de réseaux électroniques dans le cadre de la coopération pour le développement, dont l'Austrian-South East Asian University Network fournit notamment un exemple,

1. Propose de créer un groupe de travail de la Commission, chargé :

a) D'analyser toutes les conséquences des techniques d'information et de communication pour le développement scientifique et technique, dans l'intérêt des pays en développement et des pays à économie en transition;

b) De formuler, à l'intention des organisations nationales et internationales, des recommandations concernant la façon d'utiliser et de développer les installations disponibles pour l'information et la communication électroniques, dans l'intérêt également de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement et les pays à économie en transition;

c) De faire des propositions sur la façon dont les techniques d'information et de communication devraient être utilisées pour que la Commission de la science et de la technique au service du développement puisse instaurer une coopération rapide et efficace avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'entre les organismes scientifiques et les instituts de recherche de tous les pays;

2. Prie le Secrétaire général de l'ONU d'inviter les gouvernements nationaux et les organisations internationales à s'employer en priorité à assurer le plein et libre accès au réseau INTERNET, en particulier en fournissant un appui aux organismes scientifiques et en encourageant le financement d'investissements connexes de toutes sources, afin que les pays en développement et les pays à économie en transition puissent tirer profit de cet accès le plus tôt possible, et demande que, dans un premier temps, les gouvernements nationaux et les organisations internationales prennent immédiatement des mesures pour faciliter des communications électroniques appropriées entre tous les organismes s'occupant de la science et de la technique au service du développement."

10. À la même séance, le représentant de la Jamaïque a fait une déclaration au nom des auteurs du projet de résolution.

11. À la même séance également, la Commission a décidé de ne pas se prononcer sur le projet de résolution.

12. À la même séance enfin, les représentants de la Fédération de Russie et de la Jamaïque ont fait une déclaration.

2. Diffusion et publicité des rapports des principaux groupes de la Commission de la science et de la technique au service du développement

13. À sa 13e séance, le 24 mai, la Commission a été saisie d'un projet de résolution (E/CN.16/1995/L.5) intitulé "Diffusion et publicité des rapports des principaux groupes de la Commission de la science et de la technique au service du développement", présenté au Président à la suite de consultations officielles.

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (pour le texte définitif, voir chap. I, sect. C, résolution 2/2).

3. Science et technique au service du développement

15. Voir chapitre I, section A, projet de résolution et chapitres II, III, V, VI et VII.

Chapitre V

MESURES DÉCOULANT DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA COMMISSION

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7e séance, le 18 mai 1995. Elle était saisie du document suivant : note du secrétariat de la CNUCED transmettant le rapport final du Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie (E/CN.16/1995/10).
2. À la même séance, l'Administrateur chargé de la Division de la science et de la technologie a fait une déclaration liminaire.
3. Le représentant de l'ONUDI a lui aussi fait une déclaration.
4. On trouvera ci-après le résumé du débat général établi par le Président.

Résumé du débat général établi par le Président

Le rapport susmentionné a été présenté par l'Administrateur chargé de la Division de la science et de la technologie de la CNUCED. Il contenait les principales constatations et les conclusions et recommandations générales du Groupe de travail découlant des travaux de ses trois sessions ainsi qu'un compte rendu détaillé des consultations officielles tenues pendant les deux sessions de fond du Groupe.

Le programme de travail du Groupe couvrait les trois thèmes suivants : a) courants d'investissements, transfert de technologie et compétitivité; b) renforcement des capacités technologiques dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et dans les pays en transition; et c) transfert et mise au point d'écotechnologies.

Le Groupe de travail avait présenté toute une série d'observations et de conclusions et défini certains domaines se prêtant à une coopération internationale. Dans de nombreux domaines des mesures devaient être prises immédiatement alors que dans d'autres cas, une évaluation et un examen plus poussés s'avéraient nécessaires au niveau intergouvernemental.

Tenant compte des problèmes et besoins spécifiques des pays les moins avancés, le Groupe de travail a prié le Secrétaire général de la CNUCED de mettre en oeuvre un projet spécialement conçu pour favoriser le renforcement des capacités technologiques dans ces pays, compte tenu des compétences disponibles et autres formes d'appui que la communauté internationale pourrait offrir.

Une autre mesure particulière visait à élargir la coopération entre les gouvernements, les entreprises et le milieu universitaire dans son ensemble en vue de renforcer les capacités et d'organiser une concertation mondiale pour procéder à des échanges de vues et formuler des propositions concernant cette coopération.

Reconnaissant que les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle important en favorisant l'esprit d'entreprise et en élaborant et diffusant des écotechnologies, le Groupe de travail a recommandé d'aider les entreprises intéressées des pays en développement, grâce au transfert de technologie et de compétences en matière de gestion et à la mise en place du cadre et des mécanismes nécessaires à l'instauration d'un partenariat technologique entre entreprises.

Décision prise par la Commission

Science et technique au service du développement

5. Voir chapitre I, section A, projet de résolution ainsi que les chapitres II, III, IV, VI et VII.

Chapitre VI

FINANCEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour en même temps que le point 3 à sa 9e séance, le 19 mai 1995. Le document dont elle était saisie figure au chapitre III, alinéa c) du paragraphe 1.
2. À la même séance, le Chef du Service des institutions de développement humain et de la technologie de la Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable a fait une déclaration liminaire.
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Chili, Jamaïque, Pakistan, Chine, Japon, Allemagne, Inde, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique et Niger.
4. À la même séance, le représentant du PNUD a fait une déclaration.
5. On trouvera au paragraphe 6 du chapitre III le résumé établi par le Président au titre de ce point de l'ordre du jour.

Décision prise par la Commission

Science et technologie au service du développement

6. Voir chapitre I, section A, projet de résolution ainsi que les chapitres II, III, IV, V et VII.

Chapitre VII

ASPECTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA CONVERSION DES CAPACITÉS MILITAIRES

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 8e séance, le 19 mai 1995. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans l'application de la science et de la technique au développement durable (E/CN.16/1995/12);

b) Rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Aspects scientifiques et techniques de la conversion des capacités militaires à des fins civiles et en vue du développement durable : examen général des principales questions" (E/CN.16/1995/13).

2. À la même séance, le Chef du Service des institutions, du développement et de la technologie a fait une déclaration liminaire au titre du point 7 a) de l'ordre du jour.

3. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Égypte, Chili, Jamaïque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Pakistan, États-Unis d'Amérique, Viet Nam, Togo, Roumanie, Allemagne et Japon.

4. À la même séance, le fonctionnaire chargé de la Division de la science et de la technologie de la CNUCED a fait une déclaration liminaire au titre du point 7 b) de l'ordre du jour.

5. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Bélarus, Éthiopie, Jamaïque, Chili, Allemagne, Irlande, Ukraine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Niger et Burundi.

6. On trouvera ci-après le résumé du débat général établi par le Président.

Résumé du débat général établi par le Président

Aspects scientifiques et techniques du développement durable

La Commission de la science et de la technique au service du développement a réaffirmé son appui aux activités de coopération menées avec la Commission du développement durable dans le cadre du Groupe d'étude sur la science et la technique au service de la gestion intégrée des terres et noté que la Commission du développement durable s'en félicitait également. Elle a par ailleurs indiqué qu'outre les chapitres 16 (Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques), 34 (Transfert des techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités) et 35 (La science au service d'un développement durable), de nombreux autres chapitres sectoriels d'Action 21 comportaient des aspects relatifs à la science et à la technique.

En réponse à la recommandation formulée par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1994 et tendant à ce que les deux

commissions établissent des relations de travail plus étroites, la Commission de la science et de la technique au service du développement était d'avis que les domaines dans lesquels elle pourrait coopérer avec la Commission du développement devaient être définis aussi clairement que possible et correspondre à son propre programme de travail intersessions. La Commission du développement durable n'avait arrêté aucun thème particulier pour cette future coopération mais l'on estimait que les bureaux des deux commissions pourraient se consulter à ce sujet, en s'appuyant sur une liste des domaines dans lesquels la Commission de la science et de la technique au service du développement pourrait apporter une contribution de fond. À cet égard, la Commission pourrait étudier plus avant les thèmes suivants :

a) Évaluation des capacités scientifiques et techniques au service d'un développement durable, compte tenu des dispositions des chapitres pertinents d'Action 21;

b) Technologies de l'information ayant une incidence directe sur les questions de développement durable, dont l'accès aux données sur les écotechnologies;

c) Aspects de la mise en valeur et de l'application des sources d'énergie insuffisamment étudiés par d'autres organismes des Nations Unies, telles que les technologies et les systèmes favorisant la maîtrise de l'énergie. La Commission a toutefois estimé qu'un groupe informel de travail constitué de représentants des organismes intéressés devait examiner ce qui avait été fait, aussi bien à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, avant de décider si ce thème pouvait être retenu;

d) Droits de propriété intellectuelle et technologies du domaine public touchant le transfert et l'utilisation d'écotechnologies.

En ce qui concerne la possibilité d'établir un groupe de travail conjoint entre les deux commissions, les deux bureaux pourraient étudier plus avant la faisabilité et les modalités de coopération d'une telle entreprise.

Aspects techniques de la conversion des capacités militaires

L'importance accordée par la Commission à la conversion dans son ordre du jour a été soulignée du point de vue de sa portée mondiale, politique et économique. On s'est inquiété des besoins particuliers des pays les plus pauvres et de l'effet déstabilisateur de l'importante prolifération des armements dans ces pays, ainsi que de l'absence d'efforts de désarmement dans certaines régions du monde. À cet égard, on a estimé que la communauté internationale devait offrir un financement plus important, ainsi qu'un appui technique et politique, aux travaux relatifs à la conversion.

Une certaine absence de coordination et d'échange de données concernant les activités de conversion a été constatée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. On a

étudié la possibilité de faire de la conversion l'un des thèmes directeurs des travaux de la Commission à sa troisième session. On a également envisagé, entre autres, de demander aux commissions régionales et au Groupe de travail spécial de la CNUCED sur l'ajustement structurel et pour la transition vers le désarmement de poursuivre les travaux sur les questions relatives à la conversion. Par ailleurs, la contribution des universités et des organisations non gouvernementales dans leurs domaines respectifs d'activité a été mise en relief.

Décision prise par la Commission

Science et technique au service du développement

7. Voir chapitre I, section A, projet de résolution et chapitres II, III, IV, V et VI.

Chapitre VIII

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DÉSIGNATION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU POUR LA TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour aux 10e et 12e séances, les 22 et 24 mai 1995.
2. À la 10e séance, le 22 mai, le Président a fait une déclaration.
3. À sa 12e séance, le 24 mai, la Commission a élu par acclamation les membres du bureau ci-après pour sa troisième session :

Président : J. George Waardenburg (Pays-Bas)

Vice-Présidents : Messanvi Gbeassor (Togo)
S. M. Qureshi (Pakistan)
Marina Ranga (Roumanie)
Arnold Ventura (Jamaïque)

Chapitre IX

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour aux 10e, 11e et 13e séances, les 22, 23 et 24 mai 1995. Elle était saisie d'un document officieux du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session.
2. À la 10e séance, le 22 mai, la Commission était saisie d'un document de travail contenant l'ordre du jour provisoire de sa troisième session.
3. À la même séance, les représentants du Pakistan, de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, de la Bulgarie, du Burundi et de l'Allemagne ont fait des déclarations.
4. À la 11e séance, le 23 mai, le Président a fait une déclaration.
5. À la 13e séance, le 24 mai, la Commission était saisie d'un document de travail révisé contenant l'ordre du jour provisoire et la documentation pour la troisième session, établi sur la base de consultations officieuses.
6. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation pour sa troisième session et a décidé de demander au Secrétariat de mettre au point l'ordre du jour provisoire, compte tenu des résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa deuxième session, afin de le soumettre au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projet de décision).

Chapitre X

QUESTIONS DIVERSES

A. Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement

1. À la 13e séance, le 24 mai 1995, la Commission était saisie d'un document officieux contenant un projet de décision intitulé "Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement", établi par le Président sur la base de consultations officieuses.

2. À la même séance, à la suite de consultations officieuses, la Commission a adopté le projet de décision tel qu'il figurait dans le document officieux (chap. I, sect. C, décision 2/101).

B. Synchronisation des mandats des membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement

3. À la même séance, la Commission a été saisie d'un document officieux contenant un projet de décision intitulé "Synchronisation des mandats des membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement", présenté par le Président sur la base de consultations officieuses.

4. À la même séance, à l'issue de consultations officieuses, la Commission a adopté le projet de décision tel qu'il figurait dans le document officieux (voir chap. I, sect. C, projet de décision 2/102).

5. Après l'adoption du projet de décision, le Président a fait la déclaration suivante : "La solution acceptable à la question de la synchronisation du mandat des membres de la Commission serait de proroger le mandat actuel jusqu'à la fin de la troisième session, et de continuer ainsi à intervalles réguliers."

Chapitre XI

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIÈME SESSION

1. À la 13e séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé un amendement aux paragraphes 2 et 3 du projet de rapport afin de rendre le libellé plus concis.
2. À la même séance, la Commission a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session (E/CN.16/1995/L.1), tel que modifié lors du débat.

Chapitre XII

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission a tenu sa deuxième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 15 au 24 mai 1995. Elle a tenu 13 séances et plusieurs séances officieuses.

2. Dans sa déclaration liminaire, le fonctionnaire chargé de la Division de la science et de la technologie de la CNUCED a passé en revue les tendances récentes de l'économie mondiale et leur interaction avec les rapides changements scientifiques et techniques se produisant à l'heure actuelle. Il a appelé l'attention sur l'apparition de nouvelles techniques, et noté que la distinction entre science et technique devenait toujours moins nette. Il a souligné que les gouvernements, en formulant des politiques et en adoptant des mesures d'incitation appropriées, pouvaient jouer un rôle essentiel dans la mobilisation de la science et de la technique au service de la croissance et du développement. La Commission de la science et de la technique au service du développement, en tant qu'instance mondiale où se débattaient les questions de science et de technique, avait un rôle de première importance à jouer pour en assurer la diffusion et pour aider à identifier des solutions de politiques viables, tant au niveau de l'action nationale qu'à celui de la coopération internationale.

3. Le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement a déclaré que les travaux de la deuxième session de la Commission pouvaient commencer dans l'optimisme puisque les nouvelles modalités de travail inaugurées après la première session représentaient un mécanisme hautement capable de mobiliser énergie, créativité et consécration à la tâche. Le bureau de la Commission s'est activement intéressé à toutes les décisions prises pendant la période intersessions et est devenu le véritable moteur de ces activités. Les membres de la Commission, pour leur part, ont diligemment travaillé en équipe, démontrant que le dialogue était un aspect essentiel du processus consistant à trouver des réponses aux questions discutées. Et le Secrétariat a confirmé le rôle important qu'il avait à jouer en collaborant étroitement avec les membres de la Commission. Les travaux intersessions et leurs résultats ont été rendus possibles grâce à l'appui précieux du Gouvernement hollandais du CRDI du Canada, et de beaucoup d'autres centres, fondations, institutions et personnalités qui ont manifesté leur appui à l'égard des nouvelles modalités de travail, auxquelles les institutions spécialisées du système des Nations Unies apportaient également leur contribution.

B. Participation

4. Conformément aux dispositions de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, la Commission est composée des représentants de 53 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans, compte tenu d'une représentation géographique équitable.

5. La session s'est tenue en présence des représentants de 41 États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres et États non membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des représentants d'institutions

spécialisées et d'organisations non gouvernementales étaient également présents. La liste des participants figure en annexe I au présent rapport.

C. Élection du bureau

6. La Commission avait élu par acclamation, à sa première session, le bureau suivant pour sa deuxième session :

Président : Oscar Serrate Cuéllar (Bolivie)

Vice-Présidents : Vladimir A. Labounov (Biélorus)
Mohammed M. El Halwagi (Égypte)
J. Dhar (Inde)
J. G. Waardenburg (Pays-Bas)

7. À sa 7e séance, le 18 mai, la Commission a élu par acclamation M. Vemuri Ramesam (Inde) Vice-Président de la Commission pour la durée du mandat de M. J. Dhar (Inde) qui restait à courir, conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

8. À la 1re séance, le 15 mai, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire paru sous la cote E/CN.16/1995/1.

9. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de sa session (voir E/CN.16/1995/1, annexe).

Annexe I

PARTICIPATION

Membres

Allemagne	Wolfgang Hillebrand, Azel Volhard, Christina Schubert
Arabie saoudite	Abdullah Ben Ahmed Al-Rasheed, Saud Ben Abdul, Aziz Al-Mubarak
Autriche	Bernd Michael Rode, Elke Atzler, Suzanne Pichl
Bélarus	Vladimir A. Labounov, Vladimir V. Vantsevich, Aleg Ivanov
Bolivie	Oscar Serrate Cuéllar, Jaime Quispe, Dalcy Cabrera Rios
Brésil	Gilberto V. Saboia, Luiz Guilherme de Moraes, Ana Lelia Beltrame
Bulgarie	Valéry Yotov, Nikolay Trifonov
Burundi	Stanislas Ruzenza, Aloys Negamiye
Chili	Miguel Gonzalez, Rafael Correa
Chine	Wang Shaoqi, Koyg Deyong, Zhang Zhiqin, Fan Lijun
Colombie	Alberto Gonzalez, Fernando Chaparro, Carmen Silva
Costa Rica	Manuel Dengo-Benavides, Marcela Mendéz-Díaz
Danemark	Niels Busch
Égypte	Mohamed Mokhtar El-Halwagy
Espagne	Luis Fernando de Segovia, Armando Andrada, Rosa Sancho
États-Unis d'Amérique	Joan Dudik-Gayoso, Stephen Schlaikjer, Harlan Cohen, Gerald Eichinger, Ethel Rollins-Cross
Éthiopie	Shumu Tefera, Yousuf Ibrahim Omar, Mussie Delelegn Arega
Fédération de Russie	Alexandre Markov, Alexandre Petrov
Guatemala	Mariella Velez de Garcia, Federico Urruela Prado, Ricardo Putzeys
Îles Marshall	Espen Ronneberg
Inde	Vemuri Ramesam, Ajit Kumar
Irlande	Niall Holohan
Jamaïque	Arnoldo Ventura, Richad A. Pierce, Vivia Betton, Julia Stewart

Japon	Mikoto Usui, Mitsunori Namba
Jordanie	Khaled Elshuraydeh, Ibrahim Awadeh
Koweït	Jasem Besharah
Malaisie	Haron Siraj, Mohamed Noordin Hassan, Tan Seng Sung, Rohana Ramli
Maroc	Abdelhafid Boutaleb Joutei, Abdeljebbar Brahime
Mexique	Rafael Cervantes Villareal
Niger	Garro Gado
Nigéria	Robert Ajayi Boroffice, Bashir A. Musa
Pakistan	S. M. Qureshi, Irfan Baloch
Pays-Bas	J. G. Waardenburg, Marcel van der Kolk
Philippines	Jaime Yambao
République-Unie de Tanzanie	Titus Mteleka, M. W. Mangachi, C. H. Mvula
Roumanie	Marina Ranga, Gheorghe Vlad
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Geoffrey Oldham, Ian Danson
Togo	Messanni François Gbeassor
Ukraine	Volodymyr D. Parkhomenko
Uruguay	Teodoro Kunin, Carlos Amarin
Viet Nam	Le Qui An, Vu Huy Tan, Ngo Thi Lien

États Membres de l'Organisation des Nations Unies
représentés par des observateurs

Afghanistan, Algérie, Bangladesh, El Salvador, Équateur, Grèce, France, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Madagascar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Tunisie.

États non membres représentés par un observateur

Suisse.

Organisation des Nations Unies

CNUCED, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le développement.

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique.

Organisations intergouvernementales

Organisation de l'unité africaine, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique.

Organisations non gouvernementales

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Comité international pour la sécurité et la coopération européenne, World Safety Organization

Orateurs invités

Venice Gouda, Shirley Malcom, Juan Rada, Michel Bosco, Titus Adeboye, Charles Cooper, Geoffrey Oldham, Masafumi Nagao

Experts

Elizabeth MacGregor, Farkonda Hassan, Shirley Malcom

Annexe II

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thèmes de fond :
 - a) Technologies à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu;
 - b) Incidences de la science et de la technique pour les deux sexes dans les pays en développement;
 - c) Aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995.
3. Coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement :
 - a) Coordination et coopération des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique;
 - b) Rapport intérimaire sur le renforcement des capacités endogènes aux niveaux national et régional;
 - c) Coopération dans le domaine de la prospective et de la prévision technologiques;
 - d) Examen des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies;
 - e) Interaction avec des organismes extérieurs au système des Nations Unies.
4. Rapports des groupes d'étude spéciaux.
5. Mesures découlant de la première session de la Commission.
6. Financement de la science et de la technique au service du développement.
7. Aspects scientifiques et techniques :
 - a) Du développement durable;
 - b) De la conversion des capacités militaires.
8. Élection du président et des autres membres du bureau pour la troisième session de la Commission.
9. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la troisième session de la Commission.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission sur sa deuxième session.

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE
À SA DEUXIÈME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.16/1995/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.16/1995/2	2 a)	Rapport du Groupe d'étude sur la technologie à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu, intitulé "La science et la technique au service des besoins essentiels : comment établir un pont"
E/CN.16/1995/3	2 b)	Rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement, intitulé "La science et la technique au service du développement humain durable : la place faite aux femmes"
E/CN.16/1995/4	2 c)	Rapport du Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995, intitulé "La science et la technique au service de la gestion intégrée des terres"
E/CN.16/1995/5	2	Aperçu des rapports des groupes d'étude
E/CN.16/1995/6	3	Mécanismes de coordination dans le domaine de la science et de la technique au sein du système des Nations Unies : note du Secrétariat
E/CN.16/1995/7	3	Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, y compris la coopération en matière d'évaluation technologique : rapport du secrétariat de la CNUCED
E/CN.16/1995/8	4	Renforcement des liens entre les systèmes nationaux de recherche-développement et le secteur industriel : rapport du Groupe d'experts sur la contribution des technologies, notamment les technologies nouvelles et naissantes, à l'industrialisation des pays en développement
E/CN.16/1995/9 et Corr.1 et 2	4	Les technologies de l'information au service du développement : note du secrétariat de la CNUCED

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.16/1995/10	5	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le rapport final du Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie
E/CN.16/1995/11	6	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le rapport de la Réunion consultative concernant le regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement
E/CN.16/1995/12	7 a)	Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans l'application de la science et de la technique au développement durable : rapport du Secrétaire général
E/CN.16/1995/13	7 b)	Rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Aspects scientifiques et techniques de la conversion des capacités militaires à des fins civiles et en vue du développement durable : examen général des principales questions"
E/CN.16/1995/L.1	11	Projet de rapport de la Commission
E/CN.16/1995/L.2	4	Projet de résolution intitulé "Les technologies d'information et de communication : une des clefs de la coopération scientifique et du transfert de technologie"
E/CN.16/1995/L.3	2, 3, 4, 5, 6, 7	Science et technique au service du développement : projet de résolution
E/CN.16/1995/L.4	2 b)	Comité consultatif sur les questions de parité entre les sexes : projet de résolution
E/CN.16/1995/L.5	2, 4	Diffusion et publicité des rapports des principaux groupes d'étude de la Commission de la science et de la technique au service du développement : projet de résolution
E/CN.16/1995/INF/1		Liste des participants

<u>Cote</u>	<u>Titre ou description</u>
E/1993/31- E/CN.16/1993/12 et Add.1	Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa première session
E/1994/70	Répartition des tâches et coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique : rapport du Secrétaire général
E/CN.17/1995/16	La science au service d'un développement durable : rapport du Secrétaire général
E/CN.17/1995/17	Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et renforcement des capacités : rapport du Secrétaire général
E/CN.17/1995/20	Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques : rapport du Secrétaire général
UNCTAD/DST/7	Report of the Workshop on Selected Cooperation Aspects for Technological Capacity-building in Developing Countries
TD/B/40(2)/17 TD/B/WG.5/12	Rapport final du Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et des transferts de technologie au Conseil du commerce et du développement